



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Agro-Environnement - Forêt - Chasse*

Appel à candidatures aux fonctions de lieutenant de louveterie

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet et concourent sous son contrôle à la régulation, à la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), et à la médiation entre territoire de chasse et non chasse dans les limites de leur circonscription.

Dans le cadre de la nécessaire maîtrise des populations de sangliers, les lieutenants de louveterie ont un rôle essentiel à jouer.

Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage. Les chasses et battues administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions sont bénévoles.

Les lieutenants de louveterie doivent être physiquement et techniquement aptes à diriger personnellement les battues et chasses particulières confiées, être disponible pour la réalisation des missions, et posséder la compétence cynégétique nécessaire (faune sauvage, équilibre biologique, législation en matière de chasse, de destruction des espèces classées ESOD, règles de sécurité ...).

Ils s'engageront à mobiliser, si besoin est, sans en être nécessairement propriétaire, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage; toutefois, les candidats qui entretiennent à leurs frais au moins quatre chiens courants créancés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard seront prioritairement choisis.

Le présent appel à candidature concerne la nomination des lieutenants de louveterie pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les candidats seront auditionnés en entretien individuel par un jury (Direction départementale des territoires, Fédération départementale des chasseurs de l'Indre, Office français de la biodiversité, Chambre d'agriculture de l'Indre, Office national des forêts, Syndicat des forestiers privés de l'Indre), appelé à émettre un avis.

Le Préfet de l'Indre nomme les lieutenants de louveterie.

Les conditions d'éligibilité et la composition du dossier de candidature peuvent être obtenues auprès de la Direction départementale des territoires de l'Indre (Boulevard George Sand-CS 60616-36020 Châteauroux cedex) ou téléchargées sur le site Internet : <http://www.indre.gouv.fr/>

Les dossiers sont à adresser à l'attention de Monsieur le Directeur.

Renseignements : DDT de l'Indre, tel : 02 54 53 26 61 ou 02 54 53 26 43
